



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



**Avenant n° 6 pour l'année 2021 à la convention de délégation de
compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole
Aix-Marseille-Provence**

(convention initiale 17/02838 – DEVT 008-1843/17/CM du 30/03/2017)

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Mme Martine VASSAL, Présidente

et

l'Etat, représenté par M. Christophe MIRMAND, Préfet du Département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5218-2 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement (CRHH) du 16 février 2021 sur la répartition des crédits ;

Vu la délibération CHL 016-9755/21/BM du Bureau de la Métropole en date du 15 avril 2021 approuvant l'avenant n°5 pour l'année 2021 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole-Aix-Marseille-Provence ;

Vu cet avenant n°5 signé le 23 juin 2021 qui prévoit dans son article 2.1 une première dotation régionale de 10 046 200 € affectée sur le BOP 135 Plan de Relance ;

Vu le courrier du 27 septembre 2021 du Ministère du Logement sur la répartition complémentaire des crédits 2021 dans le cadre du Plan de relance pour la réhabilitation du parc locatif social ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement (CRHH) du 18 octobre 2021 sur le redéploiement des crédits ;

Vu la délibération du Bureau de la Métropole en date du 2021 approuvant le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit :

L'article 2.1 -Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social est modifié de la façon suivante :

L'enveloppe régionale d'autorisation d'engagement sur le BOP 135 Plan de Relance pour subventionner des opérations de restructurations lourdes couplées à des rénovations énergétiques de logements locatifs sociaux existants, initialement prévue à 10 046 200 €, est portée à 11 990 000 €, soit une seconde dotation régionale permettant de couvrir les besoins complémentaires identifiés de 1 943 800 €.

A Marseille, le

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône Christophe MIRMAND	La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine VASSAL
---	--